

Commercialisation des opérations en VEFA

Cette formation permet aux professionnels de la commercialisation de comprendre les notions et les obligations liées à la vente en VEFA.

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
À distance

SATISFACTION %

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Utiliser le cadre réglementaire de la VEFA en secteur protégé et les obligations du vendeur depuis le contrat de réservation jusqu'à la livraison et l'après-vente
- Connaître les modalités de commercialisation
- Utiliser les techniques de vente et les adapter à la VEFA

E-start : ***Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.***

E-Coach : ***Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.***

Programme de la formation

Les notions de bases de la VEFA

- Cadre réglementaire de la VEFA en secteur protégé
- Obligations du vendeur d'immeubles à construire
- Points de vigilance : travaux modificatifs, visites de chantier, livraison

Etapes clés d'une commercialisation en VEFA

Mettre en place la commercialisation

- Définir l'offre marketing - le marché cible - l'offre produit
- Préparer sa prospection
- Développer une stratégie de communication : médias, marketing direct, réseaux...

Techniques de vente

- Organiser son RDV client
- Etablir l'argumentaire
- Répondre aux objections

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au

PUBLIC

Chargé de commercialisation, Négociateur commercial

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

En distanciel

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif intra : nous consulter

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com